

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5 ,60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5 ,60 1100 25

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fluide d'usinage miscible à l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Karnasch Professional Tools GmbH	
Rue:	Siemensstr. 1	
Lieu:	D-68542 Heddesheim	
Téléphone:	+49 (0) 62 03 / 40 39 - 0	Téléfax: +49 (0) 6203 4159 - 0
e-mail:	info@karnasch.tools	
Interlocuteur:	Volker Mayer, Sascha Riedel	
Internet:	www.karnasch.tools	
Service responsable:	Volker Mayer, Sascha Riedel: Tel: 06203 / 4039 - 0 Tel: 033675 / 7265 - 0	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro d'appel d'urgence (24h) + 33 1 72 11 00 03 (en, fr)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des sites de recyclage habilités par les autorités locales et nationales..

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5, 60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 2 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant			50 - <= 100 %
	265-159-2		01-2119480132-48	
	Asp. Tox. 1; H304			
122-99-6	2-phénoxyéthanol			2,5 - < 5 %
	204-589-7	603-098-00-9	01-2119488943-21	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykolether			2,5 - < 5 %
			01-2119489407-26	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H315 H400 H411			
68608-26-4	Natriumsulfonat			1 - < 2,5 %
	271-781-5		01-2119527859-22	
	Eye Irrit. 2; H319			
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium			0,1 - < 1 %
	223-296-5		01-2119493385-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H332 H302 H318 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques et facteurs M

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques et facteurs M		
3811-73-2	223-296-5	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	0,1 - < 1 %
	M akut; H400: M=100		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5, 60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 3 de 11

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Brouillard d'eau. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NO_x).

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂).**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Durée de stockage maximale : 1 année

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Durée de stockage maximale : 1 année

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fluide d'usinage miscible à l'eau

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5, 60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 4 de 11

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
122-99-6	2-phénoxyéthanol			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	34,72 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	8,07 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	8,07 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	17,43 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systemique	17,43 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	20,83 mg/personne/jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	2,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	2,5 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
122-99-6	2-phénoxyéthanol	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,943 mg/l
Eau de mer		0,0943 mg/l
Sédiment d'eau douce		7,2366 mg/kg
Sédiment marin		0,7237 mg/kg
Sol		1,26 mg/kg
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykoether	
Eau douce		0,002 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce		6,33 mg/kg
Sédiment marin		6,33 mg/kg
Sol		1,0 mg/kg

Conseils supplémentaires

Indications complémentaires: Pyridin-2-thiol-1-oxid, Natriumsalz (CAS 3811-73-2) 0,2 E mg/m³ (02/19).

8.2. Contrôles de l'exposition



Protection des yeux/du visage

DIN EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5 ,60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 5 de 11

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: marron clair
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): dans solution dans l'eau 5% ; 8,9 DIN 51369

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	négligeable
Point d'écoulement:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,91 g/cm ³ EN ISO 12185
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	93 mm ² /s ASTM D 7042

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Éviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5 ,60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 6 de 11

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	RAT		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	RABBIT		
122-99-6	2-phénoxyéthanol				
	orale	DL50 1840 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2214 mg/kg	Lapin		
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykoether				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		CESIO
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		OECD 404
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium				
	orale	DL50 1250 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2001 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 1,25 mg/l			

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5, 60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 7 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Dickkopfritzel		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l		GHRünalgen		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		
122-99-6	2-phénoxyéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 220 - 460 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 500 mg/l	72 h	Scenedesmus sp.		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 500 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 23 mg/l		Pimephales promelas		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 9,43 mg/l		Daphnia magna		
	Toxicité bactérielle aiguë	(880 mg/l)		Bacteria		
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykoether					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 108 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		OECD 203
	Toxicité bactérielle aiguë	(>10000 mg/l)				OECD 209
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,0066 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,46 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,022 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,08 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5 ,60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 8 de 11

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant			
	OECD TG 301 B	30%	28	
	Inhärenter Schlamm	30 %	28	
122-99-6	2-phénoxyéthanol			
	OECD 301 F	90 %		
	Das Produkt ist biologisch leicht abbaubar.			
	OECD 301 A	90 %		
	Das Produkt ist biologisch leicht abbaubar.			
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykoether			
	OECD 301 B	> 70 %	28	
	Le produit est biodégradable.			
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium			
	OECD 301 B CO2-Evolution	> 70 %	28	
	Biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
122-99-6	2-phénoxyéthanol	1,2

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
122-99-6	2-phénoxyéthanol	< 100		
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	< - 1,09		

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

aucune/aucun conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5 ,60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 9 de 11

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Non réglementé

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non réglementé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Autres informations utiles (Transport maritime)

Non réglementé

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Autres informations utiles (Transport aérien)

Non réglementé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5, 60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 10 de 11

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

2010/75/UE (COV): 0,0

2004/42/CE (COV): 0,0

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,3,4,7,9,15,16.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan), ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MECUTOIL 100 Art. 60 1100 10, 60 1100 5 ,60 1100 25

Date de révision: 01.01.2021

Code du produit: 17

Page 11 de 11

vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
 intérieures)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Repr. - Reproduktionstoxizität
 Asp. Tox. - Aspirationstoxizität
 Acute Tox. - Akute Toxizität
 Aquatic Acute - Akute aquatische Toxizität
 Aquatic Chronic - Chronische aquatische Toxizität
 Eye Dam. - Augenschaden/-reizung
 Eye Irrit. - Augenreizung
 Skin Corr. - Ätzwirkung auf die Haut
 Skin Irrit. - Hautreizung
 Skin Sens. - Hautallergen
 Resp. Sens. - Inhalationsallergen
 STOT SE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - einmalige Exposition
 STOT RE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - wiederholte Exposition
 VOC - Flüchtige organische Verbindungen

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)